

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES

176

Date dépôt

Date validation

05/06/2018

BACHELIER EN LOGOPÉDIE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	1° Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	10° Sciences psychologiques et de l'éducation
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des citoyens engagés et responsables, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de compétences transversales, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le grade de bachelier en logopédie peut donner accès au titre de logopède tel que défini dans l'Arrêté royal du 20/10/1994 relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession de logopède et portant fixation de la liste des prestations techniques et de la liste des actes dont le logopède peut être chargé par un médecin (M.B. du 06/12/1994).

Le logopède est le thérapeute qui assume la responsabilité de la prévention, de l'évaluation et du traitement des troubles relevant du domaine d'intervention de la logopédie. Les troubles concernent autant la parole et le langage, qui sont deux des aspects les plus complexes et les plus élaborés des fonctions cérébrales, que les fonctions auditives, visuelles, cognitives-incluant l'apprentissage - les fonctions oro-myo-fonctionnelles, la respiration, la déglutition, la voix, le fonctionnement tubaire¹.

Le logopède conçoit et exécute l'ensemble des actes techniques et thérapeutiques qu'il juge appropriés pour remédier aux anomalies observées. Toute personne peut, à un moment donné, être en difficulté de communication et avoir besoin de l'aide d'une logopède : personnes présentant des troubles de la voix, de la parole, du langage écrit ou oral, des fonctions cognitives, adultes atteints de certaines maladies ou victimes d'accidents, personnes âgées, malentendants,...

Le logopède prend donc en charge des patients qui, du fait de leurs troubles de la communication, présentent des problèmes d'insertion et d'inadaptation dans leur milieu familial, scolaire, professionnel ou social. Son objectif sera l'épanouissement et la réhabilitation et réadaptation des patients qui lui sont confiés.

Le logopède peut exercer dans différents secteurs d'activités :

- en qualité d'indépendant(e) en cabinet privé ou au domicile du patient
- en milieu préscolaire ou scolaire ordinaire de tous les niveaux, dans les écoles d'enseignement
- spécialisé de tous types (pour handicapés sensoriels, mentaux, moteurs, sociaux, instrumentaux)
- en milieu hospitalier : oto-rhino-laryngologie, orthodontie, pédiatrie, gériatrie, psychiatrie, neurologie, ...
- dans divers organismes tels que les centres psycho-médico-sociaux, les centres de guidance, les maisons de repos et/ou de soins pour personnes âgées
- dans les centres de réadaptation
- dans les centres d'alphabétisation, les écoles de devoirs
- dans les maternités, les consultations de nourrissons, les crèches, les pouponnières.

Le choix d'une telle profession implique le goût des contacts humains, la maîtrise du langage oral et du langage écrit, l'intérêt pour les problèmes médicaux et psychologiques, des aptitudes scientifiques. La formation a pour objectif de répondre au profil professionnel européen de l'orthophoniste-logopède défini par le Comité Permanent de Liaison des orthophonistes et logopèdes de l'union européenne¹.

Elle correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification² (CEC). Elle propose une offre d'enseignement adaptée au marché de l'emploi. La dimension résolument humaine de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, à aborder sereinement leur carrière future, tout en garantissant leur épanouissement personnel. Cette formation crée et maintient une large base et un haut niveau de connaissances ; elle stimule en permanence la recherche et l'innovation.

¹ Réf.: Profil professionnel européen de l'orthophoniste-logopède, C.P.L.O.L., Cologne, février 1994.

² Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1- S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle:

- Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Construire son projet professionnel
- Adopter un comportement responsable et citoyen
- Exercer son raisonnement scientifique.

2- Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires:

- Respecter la déontologie propre à la profession
- Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- Respecter la législation et les réglementations.

3- Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives:

- Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- Participer à la démarche qualité
- Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.

4- Concevoir des projets complexes d'intervention logopédique:

- Identifier la situation
- Collecter l'ensemble des données
- Etablir la liste des interventions adaptées aux besoins
- Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- Evaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma.

5- Assurer une communication professionnelle:

- Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Utiliser les outils de communication existants
- Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré.

6- Pratiquer les activités spécifiques au domaine logopédique:

- Identifier et évaluer une problématique logopédique
- Etablir un rapport technique qui synthétise les informations pertinentes et propose un projet d'intervention
- Mettre en place et appliquer les traitements adaptés à la situation évaluée
- Mettre en œuvre des activités de prévention.